



# **Ne pas diffuser**

**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil  
communal le 22 juin 2017**

## **RAPPORT N°05/2017 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Commission de gestion  
Rapport général et rapports des sous-commissions  
exercice 2016**

## Table des matières

|        |  |    |
|--------|--|----|
| 1      | Installation et organisation de la Commission de gestion.....    | 2  |
| 2      | Visites de la Commission.....                                    | 3  |
| 2.1    | Déchetterie – Eco-points.....                                    | 3  |
| 2.2    | Les Toveires (Problématique PPA) .....                           | 3  |
| 2.3    | WC Publics.....  | 5  |
| 2.4    | Maison de Quartier Espace Bel-Air .....                          | 5  |
| 2.5    | Panorama.....  | 6  |
| 2.6    | Service dentaire .....   | 7  |
| 2.7    | Général Guisan 69.....   | 8  |
| 2.8    | Remerciements.....   | 9  |
| 3      | Vœux de la Commission de gestion 2016.....                       | 10 |
| 4      | Conclusions.....   | 11 |
| 5      | Rapport des sous-commissions.....                                | 12 |
| 5.1    | Administration Générale .....                                    | 12 |
| 5.1.2  | Ressources Humaines.....   | 16 |
| 5.2    | Systèmes d'Information .....                                     | 17 |
| 5.3    | Service des Affaires Intercommunales .....                       | 18 |
| 5.4    | Urbanisme Mobilité Développement durable.....                    | 20 |
| 5.5    | Culture.....   | 22 |
| 5.5.1  | Service culturel.....  | 22 |
| 5.5.2  | Bibliothèque – Médiathèque .....                                 | 23 |
| 5.5.3  | Musée de l'appareil photographique.....                          | 25 |
| 5.5.4  | Musée historique.....  | 26 |
|        | Fréquentation .....  | 26 |
| 5.5.5  | Musée Jenisch .....  | 27 |
| 5.6    | Espaces Publics.....   | 28 |
| 5.7    | Affaires Sociales Logement et Intégration.....                   | 30 |
| 5.8    | Architecture et Infrastructures.....                             | 33 |
| 5.9    | Jeunesse Education Familles et Sports.....                       | 36 |
| 5.10   | Finance Gérances.....  | 37 |
| 5.10.1 | Organisation de la direction : .....                             | 38 |
| 5.10.2 | Finance : .....  | 38 |
| 5.10.3 | Gérances.....  | 38 |
| 5.10.4 | Etat et suivi des participations financières de la commune ..... | 39 |

# 1 Installation et organisation de la Commission de gestion

La Commission de gestion du Conseil communal de Vevey pour l'exercice 2016 a été installée le 13 octobre 2016 sous l'autorité de M. Eric Studer, président du Conseil communal de Vevey.

Lors de cette séance, la Commission s'est organisée de la façon suivante :

Président rapporteur général

M. Peter Schuseil

## **Administration Générale – Direction de l'Urbanisme, de la Mobilité et du Développement Durable – Direction de la Culture**

Administration Générale (AG)

M. Gilles Perfetta

Services informatiques (SI)

MM. Gilles Perfetta et  
Julien Rilliet

Service des Affaires Intercommunales (SAI)

M. Gilles Perfetta

Direction de l'Urbanisme (DU)

M. Julien Rilliet

Service d'Information du Territoire

M. Gilles Perfetta

Culture institutionnelle et Service culturel

Mmes Antoinette Walter et  
Anna Iamartino

## **Espaces Publics**

Espaces Publics (DEP)

M. Eric Oguey

## **Affaires Sociales et Familiales**

Affaires Sociales, Logement et Intégration (DASLI)

Mme Claire Marggi

## **Architecture et Infrastructure – Education, Jeunesse et Sports**

Architecture et Infrastructures

MM. Vladimir D'Angelo et  
Alexandre Bays

Éducation, Jeunesse et Sports (DJEFS) + Réseau REVE

Mmes Isabel Jerbia et  
Annette Mayor

## **Finances – Musées et Bibliothèque – Sécurité**

Finances (comptes)

M. Jean-Pierre Boillat

Gérances (musées, vignes et caves, économie et tourisme)

MM. Vladimir D'Angelo et  
Alexandre Bays

## 2 Visites de la Commission

Lors de la séance d'installation de la Commission de gestion, un certain nombre d'auditions et de visites ont été proposées. Il a été décidé de visiter

- la déchetterie – Eco-points,
- les Toveires (Problématique PPA),
- les WC publics,
- la maison de quartier Espace Bel-Air,
- le Panorama (locaux de la DJEFS),
- le service dentaire,
- le bâtiment sis à Général Guisan 69.

### 2.1 Déchetterie – Eco-points

Le site de la déchetterie a été aménagé petit à petit. Afin d'avoir toujours une benne de libre, toutes sont doublées. Celles qui récoltent le plus sont celles des métaux et des déchets ménagers. 37 matières peuvent être récoltées. Il existe des compacteurs pour les plastiques durs, le papier et le compost. Une benne sert de «SOS illégaux». 30 tonnes par mois sont récoltées. La déchetterie n'est pas équipée pour l'ensemble des déchets existants, comme ceux provenant des entreprises par exemple. Tous les plastiques partent à l'export.

Il faudrait améliorer la collaboration intercommunale et créer des zones de transfert.

50 à 70 bennes sont remplies chaque mois. Il y a un courrier d'avertissement pour la dépose sauvage. Les samedis, environ 300 voitures passent. Cela crée un problème de fluidité car il y a un effet d'entonnoir. Quelques personnes de l'EVAM donnent un coup de main les samedis.

Les commissaires présents pensent qu'il faudrait mieux séparer ressourcerie et déchets. Pour les encombrants, le porte à porte peut se faire toutes les 45 minutes. Il faudrait mieux cadrer les éco-points. Certains sont mal placés. Il faut sensibiliser les crèches et les classes d'école à la problématique des déchets.

Pour la Commission de gestion  
Eric Oguey, rapporteur

### 2.2 Les Toveires (Problématique PPA)

Il est rappelé que certains membres de la Commission de gestion visitent ce lieu pour la première fois.

Monsieur le Municipal Jérôme Christen demande quelles sont les attentes et demandes des membres de la Commission.

Un commissaire s'interroge sur la possibilité de construire une déchetterie sur ce lieu dans la mesure où le Conseil communal viendrait à voter ce point.

Messieurs Cainne et Grosjean n'ont pas l'information, étant donné que cela ne fait pas partie de leurs cahiers des charges respectifs. C'est Monsieur le Municipal, en tant que responsable des 2 dicastères, qui répond. Construire une déchetterie aux Toveires serait la solution de la « dernière chance » si aucun autre emplacement n'est retenu. Il donne en exemple les serres de Vevey, sous le

bâtiment du SIGE, à l'ouest de la parcelle des entrepôts. De nombreuses discussions ont eu lieu mais aucune n'a encore abouti. C'est une affaire à suivre.

Cependant, il nous informe que si les travaux des CFF devaient avancer plus rapidement que prévu, il est probable que la déchetterie actuelle serait déplacée provisoirement aux Toveires. Le plan B d'une déchetterie mobile devrait également être pris en compte.

Un commissaire demande pourquoi le Canton avait refusé de construire une déchetterie en 2015 ? S'il avait refusé, nous ne pouvons pas installer une déchetterie, même provisoire.

Monsieur Cainne nous informe qu'il fallait faire un PPA selon les règles en vigueur. Une mauvaise information fut transmise en mentionnant que c'était le Canton qui avait refusé alors que ce n'était pas le cas et qu'il y avait eu un malentendu.

De plus, il précise que c'est un terrain sans affectation qui doit faire l'objet d'autorisation spéciale. Or, sur Cartoriviera par exemple, il est mentionné que c'est une zone industrielle, d'où la confusion.

Par ailleurs, M. Cainne s'était informé sur ce qui était faisable sur ce terrain, car selon la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT), lorsqu'une partie de la forêt est dézonée, il faut trouver une compensation ailleurs. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas faire tout et n'importe quoi dans cette zone. Même le fait d'envisager de faire un projet en commun avec les autres communes avoisinantes deviendrait beaucoup trop complexe, ne serait-ce que parce qu'il faudrait faire voter au Conseil communal un projet commun dans toutes les communes intéressées.

Actuellement, les affectations de ce lieu sont le café du stand ainsi que la future centrale de chauffe. Cependant, il y aurait encore la possibilité de faire une zone loisirs en faisant au préalable une demande spéciale d'affectation. Celle-ci serait beaucoup plus simple à mettre en place qu'une zone d'habitation.

Un commissaire s'interroge quant à la date prévue de la fin des travaux de la centrale de chauffage à distance. Pour connaître la réponse, M. Jérôme Christen nous informe qu'il faudrait poser la question au département de la DAI.

Que va devenir le café du stand et est-ce qu'il y aurait une envie de mettre fin au contrat de bail dans un futur proche, s'interroge un commissaire. M. Christen nous informe qu'il n'y a aucune volonté de mettre fin au contrat de bail du café du stand.

Un commissaire demande comment est-ce que le bois pour la centrale sera acheminé et quelles seront les nuisances sonores. M. Christen informe que celui-ci sera certainement acheminé par camion, mais il n'a pas plus d'information. Pour plus de détails, nous devons nous informer auprès de la DAI.

De plus, qu'en sera-t-il des installations du stand de tir ? M. Christen nous informe que les installations ont été démontées et qu'il faut procéder à l'assainissement du terrain. Pour plus d'information, il faut contacter la DAI.

Les questions en rapport avec la zone des Toveires ayant été posées, un commissaire demande à M. Cainne de nous dire en quelques mots en quoi consiste son travail et quels sont les projets futurs du service.

Pour commencer, il est bon de rappeler que la direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable est le fruit de la fusion de deux départements (URB et AB). Leur cahier des charges comprend les éléments les plus importants suivants :

- Aménagement du territoire
  - o Suivi des PPA
  - o Plan général d'affectation
  - o Changement d'affectation du sol
  
- Police des constructions
  - o Analyse des projets en rapport avec les règlements en vigueur
  - o Respect des règles en vigueur
  
- Plan de mobilité et d'urbanisme intégré (PMU)
- Développement durable (Agenda 21).

Un commissaire demande quelle est la densité de Vevey par rapport à la LAT ? C'est une question très vaste et très technique. Même au niveau du Canton, l'application et la vision de la loi ne sont pas encore très claires. Cependant, le but est de concentrer les habitations là où il y a des moyens de transport, ce qui est le cas de Vevey. Il est bon de rappeler que la zone de construction à Vevey n'est pas pour autant illimitée ! Par contre, pour l'instant, il n'y a pas encore de plafond défini par le Canton et tous les projets soumis actuellement au Canton n'ont pas été rejetés.

Bien entendu, il faut des habitations, des espaces publics et verts, mais surtout, il faut densifier de manière réfléchie et en respect avec la demande de la population, sans se focaliser sur des chiffres. Cependant, il est bon de noter que nous ne sommes pas encore à Genève, où les autorités ont donné la possibilité aux constructeurs d'agrandir les immeubles en construisant de nouveaux étages afin de répondre à la demande accrue de logements.

Pour la Commission de gestion  
Julien Rilliet, rapporteur

## 2.3 WC Publics

La ville de Vevey compte 21 toilettes publiques. La commission s'est rendue à la place Robin ainsi qu'au Bois d'Amour.

Pour l'entretien, au minimum un passage, si possible deux, est effectué chaque jour. Ces édicules sont tous victimes de mauvais usages : vandalisme, dépôt de déchets, utilisation par des squatters en hiver, et pire encore.

Pour trouver un remède à cette situation, le problème doit être traité de manière globale. Un processus de réflexion est en cours, débutant par un état des lieux et ayant comme objectif une mise en état d'ici la fête des vignerons.

Les pistes étudiées sont multiples, passant par une vision globale du mobilier urbain, l'analyse de la demande, le mobilier et les matériaux utilisés, l'éventualité d'un accord avec les restaurateurs, et une définition claire de l'offre nécessaire.

Pour la Commission de gestion  
Peter Schuseil, rapporteur

## 2.4 Maison de Quartier Espace Bel-Air

Les nombreuses activités qui se déroulent dans ces lieux ont été présentées par Mme Zufferey. Elles entrent dans le cadre du programme des Projets urbains, soutenu par la Confédération.

En préambule, Mme Zufferey a rappelé que la première expérience s'est déroulée dans le secteur de Plan-Dessous, avec l'ouverture de la villa Métisse, sise à la rue de l'Union 24. En effet, de nombreux habitants de l'avenue Général-Guisan et de ses environs, qui déploraient les problèmes de déchets et de trafic de drogue, souhaitaient la création de places de jeux et de lieux de rencontre conviviaux pour améliorer leur cadre de vie. Un animateur, engagé à 60%, a été chargé de définir les besoins et d'amorcer la mise en route d'un programme. Les habitants ont peu à peu répondu à l'appel et diverses animations ont été préparées, dont certaines avec la collaboration de Ginkgô.

Afin de créer une émulation et favoriser la mixité, il a été offert aux privés (habitants du quartier) la possibilité d'utiliser les locaux pour autant qu'ils s'engagent à fournir des contre-prestations dans le but de mettre sur pied et/ou assurer le bon déroulement des animations.

Ont notamment été organisés :

- des cours de gymnastique et de yoga ;
- des cafés-rencontres pour familles sur divers thèmes ;
- des collaborations avec l'EVAM pour des programmes d'occupation à l'espace informatique ;
- des activités participatives pour les enfants du quartier ;
- des activités ponctuelles proposées par le Service jeunesse ;
- les fêtes des voisins.

L'idée a ensuite été reprise pour le quartier de Plan-Dessus, à l'occasion de la rénovation des locaux de « l'espace Bel-Air », à la rue du Nord 12. Toutefois, comme il existait déjà une association de quartier bien implantée à cet endroit (l'Association pour les Environs de Robin ou APERO), c'est à cette dernière qu'a été confiée la gestion de la maison, ce qu'elle fait en collaboration avec l'Association Tremplin, organisatrice de nombreuses activités en faveur des jeunes de Plan-Dessus.

La gestion n'est pas la même qu'à la villa Métisse. Par exemple, les personnes désirant utiliser les locaux de l'Espace Bel-Air paient une location plutôt que d'offrir des contre-prestations. Malgré tout, la mise sur pied des animations est plus facile, car les habitants des environs de la Place Robin s'identifient volontiers à leur quartier et n'hésitent pas à se mobiliser pour le faire vivre. La seule difficulté relevée semble être de pouvoir attirer les habitants des Moulins de la Veveyse en direction de la Place Robin.

En comparaison, Mme Zufferey relève que, du côté de Général-Guisan, il n'existe aucune ossature de quartier, d'où la difficulté à motiver ses habitants pour les animations et les rencontres.

Après cet exposé, les commissaires visitent les locaux, à la fois simples et accueillants, de l'Espace Bel-Air. Ils y relèvent deux points qui se doivent d'être améliorés : le manque d'une rampe d'accès pour les personnes en chaise roulante et des portes de WC n'offrant pas beaucoup de discrétion aux utilisateurs.

Pour la Commission de gestion  
Alexandre Bays, rapporteur

## **2.5 Panorama**

La visite de ce lieu a pour but de comprendre la répartition des lieux et les activités proposées sur place.

Pour rappel, le bâtiment est propriété communale.

Cette salle accueille actuellement les écoliers de 4P à 8P (7 à 12 ans) des collèges du Clos, de la Part-Dieu, du pavillon de la Prairie, des pavillons et du collège de Charmontey pour le repas de midi (Source : brochure « Entre la famille et l'école : l'accueil parascolaire à Vevey »).

Le maximum d'enfants accueillis est de 30.

Les repas sont livrés par la Fondation Beau-Site, qui sert également les repas dans le centre de jour attenant. Deux personnes sont présentes afin de servir les repas.

La salle n'est pas uniquement réservée pour les repas des enfants puisqu'elle sert à toutes sortes d'autres activités, jiu-jitsu, conférences, etc. Les tables et chaises doivent donc être rangées après chaque repas.

Les personnes âgées du centre de jour et les écoliers ne sont pas mélangés dans le même lieu.

M. le municipal nous dit être ravi d'avoir la quasi-totalité des services sous le même toit. Cela permet une meilleure interaction entre les différents services et une optimisation des locaux, qui font partie du patrimoine communal. Dans un avenir proche le secteur famille devrait venir compléter l'ensemble de l'équipe.

Les locaux sont propres et plutôt bien entretenus. Ils ont bénéficié d'un rafraîchissement des murs et d'une rénovation des sols, quelques cloisons ont été ôtées voire déplacées. Le mobilier a été uniformisé dans un souci de cohérence et pour une utilisation optimum dans toutes les salles.

Nous constatons que le bâtiment reste précaire en ce qui concerne les fenêtres, aux niveaux phonique et isolation il y a une rénovation à faire rapidement. L'hiver dernier, le personnel a dû travailler en gardant vestes et manteaux, avant l'installation de radiateurs d'appoint.

Pour la Commission de gestion  
Isabel Jerbia, rapporteur

## **2.6 Service dentaire**

Nous continuons la visite avec le Municipal et la cheffe de service et nous nous rendons à la rue du Conseil 8 dans les locaux du cabinet dentaire.

Mme Y. Muller nous accueille et nous fait une visite guidée des lieux. La première impression est que les locaux sont restés figés dans les années 70. Une bonne rénovation (peinture et mobilier) serait utile afin de dépoussiérer ces locaux.

Aujourd'hui, il y a 9 médecins conventionnés qui appliquent la valeur du point à 3.10. Cette valeur de point fait partie du tarif dentaire introduit en 1976. Ainsi, pour les cas pris en charge par les assurances sociales, c'est-à-dire régis par la loi sur l'assurance-accidents et la loi sur l'assurance-maladie, le nombre de points tarifaires et la valeur du point (actuellement 3.10) sont fixes. Cette valeur moyenne ne tient pas compte des particularités de chaque cas individuel, mais elle correspond à la réalité des coûts en raison de la loi des grands nombres et elle est plus simple d'utilisation pour les assureurs. Par analogie, cette valeur est appliquée aux médecins-dentistes conventionnés dans le canton de Vaud et particulièrement à Vevey.

Tous les élèves passent une fois par année afin de bénéficier d'un dépistage dentaire. Les parents sont informés de l'état de la santé bucco-dentaire de leurs enfants. Ils pourront ainsi, en cas de besoin, être orientés soit chez un dentiste, soit chez un orthodontiste.

Mme Y. Muller nous indique que les visites se passent bien et que le service joue un rôle important dans la prévention bucco-dentaire. Cela se traduit par une baisse des demandes de subsides.

Nous devons constater, une fois encore, que l'hygiène des locaux n'est pas optimum et qu'un effort doit être fourni. Renseignements pris, à l'heure actuelle une entreprise privée est mandatée pour effectuer le nettoyage, la concierge attirée étant en arrêt maladie longue durée.

Pour la Commission de gestion  
Isabel Jerbia, rapporteur

## **2.7 Général Guisan 69**

### 1<sup>er</sup> étage

Mme Pfyffer-Nicolina présente l'association Parents Contacts et ses activités. Elle souligne que l'association est satisfaite des locaux, malgré leur vétusté.

M. Chuard explique que le bâtiment est ancien et qu'il n'a pas subi de rénovation récemment. Les interventions effectuées sont plutôt des pansements que des rénovations. Le toit a été réparé car il y avait des fuites et les façades ont été consolidées afin d'éviter que des débris tombent sur les trottoirs ou dans les jardins.

Au sujet des travaux de réparation effectués sur les bâtiments nos 69 à 75, un.e commissaire demande s'il a été envisagé de reloger les locataires provisoirement si des travaux conséquents dans le bâtiment devaient débuter. Il est répondu que cette question n'a pas été envisagée.

Mme la Syndique indique que suite au référendum, des travaux d'électricité ont débuté dans les bâtiments de la parcelle (Général Guisan 69 à 75) et qu'ils doivent être terminés en 2017.

### 3<sup>ème</sup> étage

Mme Greco accueille chaleureusement les commissaires pour une courte visite de son appartement. Un.e commissaire lui demande si elle est satisfaite des équipements de l'appartement. Elle répond que des travaux ont été effectués dans la salle de bain. Mme Greco précise qu'elle y vit depuis près de 40 ans et qu'elle est très attachée à ce lieu qui a vu ses enfants naître et grandir.

### 2<sup>ème</sup> étage

Visite de l'appartement qui a fait l'objet de retouches (nettoyage, peinture, luminaire). M. Rivier indique que ces travaux viennent de se terminer et qu'un nouveau locataire, un bureau d'architectes, s'est installé le 1<sup>er</sup> avril 2017. Les travaux ont coûté environ CHF 6'000.- et le loyer se situe à environ CHF 600.- par mois.

### Cave

Les caves ont été nettoyées et le système d'éclairage y a été rénové. D'autre part, chaque local comporte une porte neuve.

Pour la Commission de gestion  
Gilles Perfetta, rapporteur

## **2.8 Remerciements**

La Commission de gestion tient à remercier vivement toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont facilité son travail, soit en participant à l'une ou l'autre des rencontres, soit en répondant aux nombreuses questions et interrogations des commissaires ou encore en organisant les visites.

Un remerciement tout particulier va aux municipaux et aux chefs de service qui ont répondu présents à nos convocations et au personnel du greffe qui a grandement facilité notre travail.

### 3 Vœux de la Commission de gestion 2016

- 1) La commission souhaite qu'une réflexion soit menée sur une extension des prestations du service dentaire des écoles à tout ou partie de la population.
- 2) La commission souhaite que lors d'appel d'offres la Ville favorise les mandataires de la région.
- 3) La commission souhaite qu'une valorisation de nos produits viticoles soit mise en place avec des vitrines adéquates, ainsi qu'une enseigne ou un panneau à la rue du Musée pour indiquer clairement la présence de la cave communale.
- 4) La commission souhaite que la Ville augmente son offre de cartes journalières CFF.
- 5) La commission souhaite qu'un vrai local soit trouvé pour une ressourcerie.
- 6) La commission souhaite que l'isolation des fenêtres du Panorama soit une priorité.
- 7) La commission souhaite que la signalétique des panneaux Enjoy Vevey soit plus accessible visuellement pour les personnes handicapées (hauteur des panneaux et taille des caractères).
- 8) La commission propose à la Municipalité d'autoriser le SAI à publier l'étude d'i-consulting concernant Vevey et réalisée dans le cadre du projet-modèle « Objectif logements Riviera /  
Vers une charte intercommunale du logement pour la Riviera ».
- 9) La commission souhaite qu'un état des lieux des salles et locaux disponibles soit établi afin de proposer en location des salles adaptées aux besoins des associations.
- 10) La commission souhaite que l'action "Arbre de mes 7 ans" soit à nouveau introduite par le biais d'un « parrainage d'un arbre au jardin Doret ».
- 11) La commission souhaite qu'une veille foncière soit rapidement mise en place.
- 12) La commission propose à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en place un système de télétravail.
- 13) La commission propose que la participation de la commune à l'acquisition ou à l'entretien des Vélos, offerte aux employés communaux, ne soit pas octroyée si l'employé bénéficie d'une place de parc à sa disposition à des conditions déjà avantageuses.
- 14) La commission souhaite que des mesures soient prises pour que toutes les gérances fournissent dans les délais les informations liées aux mouvements de leurs locataires.
- 15) La commission demande à la Municipalité d'activer les démarches auprès du Canton dans le but d'harmoniser les barèmes appliqués pour le subventionnement des logements et pour l'aide individuelle au logement.
- 16) La commission propose à la Municipalité de prendre position sur l'éthique des acquisitions et opérations effectuées par Holdigaz, compte tenu des engagements de la Ville pour la stratégie énergétique et du label gold des Cités de l'énergie. Elle souhaite par ailleurs que des comptes rendus soient transmis suite aux assemblées de Holdigaz.



## 5 Rapport des sous-commissions

### 5.1 Administration Générale

#### 5.1.1.1 Municipalité

##### Introduction de Mme la Syndique:

Les changements découlant de l'entrée dans une nouvelle législature sont conséquents et se mettent en place au fur à mesure. Un gros travail a été fait par la Municipalité pour mettre en place le programme de législature 2016-2021. Le résultat de ce travail est présenté dans le dépliant distribué lors de la séance du Conseil communal du 9 mars 2017 ; c'est une nouvelle présentation plus aérée et qui n'a pas demandé un coût supplémentaire.

Le changement de législature demande du temps et un effort d'adaptation de la part de tout le monde au sein de la Municipalité et des services. Le travail effectué pour le Rapport de Gestion demande toujours de la remise en question.

##### Remarque d'un•e commissaire :

Elle a remarqué plusieurs fautes d'orthographe et transmettra au Greffe ses copies des rapports annotées.

##### Question d'un•e commissaire :

Comment s'est faite la répartition des dicastères ?

##### Réponse de Mme Leimgruber :

Les anciens municipaux ont eu la priorité pour reprendre leurs dicastères. Il y a eu plusieurs versions de cette répartition qui ont suscité de longues discussions. Il y a une répartition en fonction du travail demandé par chaque dicastère. D'autre part, tout le monde a des fonctions au niveau intercommunal.

##### Question d'un•e commissaire :

Dans l'organigramme, il y a un poste de chef•fe de service à repourvoir (Direction des Affaires Sociales, du Logement et de l'Intégration), ainsi qu'un poste à la Direction de l'Architecture et de l'Énergie (délégué•e à l'Énergie), qu'en est-il ? Pour le Service culturel, qu'en est-il d'un poste de chef•fe de service ?

##### Réponse de Mme Leimgruber :

Le poste de chef•fe de service de la DASLI est en effet à repourvoir, ainsi que le poste de délégué•e à l'Énergie au sein de la DAIE. Pour Culture, oui la création d'un poste de chef•fe de service est à l'étude.

#### 5.1.1.2 Conseil Communal

##### Question d'un•e commissaire :

Qu'en est-il des commissions municipales pas encore convoquées/formées ? Comment se passe la convocation et la formation des commissions municipales ?

##### Réponse de M. Halter :

Ces commissions ne sont pas obligatoirement formées et convoquées. Le Greffe et la Municipalité

font au mieux selon les priorités / les sujets / etc. M. Halter précise que les conseillères et conseillers commu-naux peuvent en demander la convocation.

Ajout de Mme Leimgruber :

Les municipaux sont ouverts aux propositions pour la convocation des commissions municipales existantes ou la création de nouvelles commissions.

Remarque d'un•e commissaire :

Ces commissions pourraient être nommées dès le début en disant que chaque commission sera convoquée si nécessaire.

Réponse de M. Halter :

Le changement de législature est lourd, il y a des commissions en plus mais pas en moins.

**5.1.1.3 Administration Générale**

Question d'un•e commissaire :

Dans le cadre de l'autorisation générale de plaider, existe-t-il un fond pour permettre à la commune de payer des dédommagements ?

Réponse de M. Halter :

Il n'y a aucun dédommagement versé par la commune. Tout se règle à force d'effort de communication avec ces personnes/entreprises. Beaucoup de gens ont des assurances de protection juridique, ce qui n'aide pas car de plus en plus de citoyen•nes attaquent la Ville en justice.

Question d'un•e commissaire :

Quel est le statut du parking entre deux villes ? Pourquoi figure-t-il dans les affaires en cours ?

Réponse de Mme Leimgruber :

Une réflexion est en cours

Ajout de Mme Bacher :

Il figure dans cette partie car le Service est en attente des compléments d'information demandés sur le rapport de minorité du conseil communal (commission ad hoc).

Question d'un•e commissaire :

Comment estimez-vous l'impact de la brochure pour aider à voter sur le taux de participation ?

Réponse de M. Halter :

Difficile à juger car le vote sur la RIE3 vaudoise s'est déroulé entre les 2 tours des élections communales (contre l'avis des secrétaires municipaux vaudois), donc cela reste compliqué de voter. Par contre, M. Halter est content que le document produit par la Ville de Vevey ait été repris par le canton (première fois qu'un tel document était édité).

Question d'ordre général d'un•e commissaire :

En règle générale dans l'administration, y a-t-il beaucoup de turn-over ?

Réponse de Mme Bacher :

Non, il n'y en a pas beaucoup.

Réponse de Mme Leimgruber :

Il est à noter le départ de M. Smets en janvier et l'arrivée de M. Delessert pour le remplacer.

Question d'un·e commissaire :

Quel est le processus pour repourvoir un poste ?

Réponse de M. Volet :

Repourvoir un poste prend du temps, il y a des délais à respecter et il faut procéder à une analyse de l'adéquation du poste. Il faut également respecter la règle des 3 mois d'attente de facto appliquée. Pour les postes dans le secteur de l'enfance, ce délai ne peut pas être respecté et il y a réservoir de candidatures, donc on trouve rapidement des remplaçant·es.

Question d'un·e commissaire :

Cela ne pourrait-il pas la situation pour les employé·es de la commune ?

Réponse de Mme Leimgruber :

Pas vraiment, au final les postes sont repourvus et les choses continuent leur cours.

Ajout de M. Volet :

Un poste vacant permet de repenser à l'organisation d'un service.

Question d'un·e commissaire :

Y a-t-il une règle au sein du Service des Ressources Humaines qui limite ou empêche l'engagement par la Ville de stagiaires au bénéfice d'un permis B ?

Réponse de Volet :

Il n'y a pas de règle, mais il est vrai que la procédure auprès du canton est compliquée pour les personnes ayant un permis B. Vevey se doit d'être un employeur modèle et doit faire cette procédure bien qu'elle soit compliquée. Exemple : pour une personne au bénéfice d'un permis B hors de l'espace européen, l'inspection du travail a effectué un contrôle qui s'est révélé être sans faute. Le service des impôts à la source a aussi de longues procédures.

Question d'un·e commissaire :

Sur quoi ont porté les visites de délégations chinoises ?

Réponse de Mme Leimgruber :

Il y en a 2 à 3 par année.

Complément de M. Halter :

Les ressortissant•es chinois•es ont besoin d'invitations pour sortir de leur pays. Ils invoquent donc des visites officielles dans des villes suisses pour effectuer un voyage touristique dans notre région.

Question d'un•e commissaire :

L'offre de cartes journalières remporte-t-elle du succès ? Faudrait-il en offrir plus ?

Réponse de Mme Bacher :

Oui, cette offre fonctionne très bien, de plus la carte coûte moins cher (CHF 43.-) que dans d'autres communes. Pour en proposer plus, il faudrait augmenter le budget d'achat.

Question d'un•e commissaire :

Comment peut-on connaître les représentations effectuées par chaque municipal•e ?

Réponse de M. Halter :

Sur le site [www.vevey.ch](http://www.vevey.ch), figure à présent un classement par municipal.

Question d'un•e commissaire :

Une remarque en bas de la page 108 note que les résidences secondaires ne sont pas comptées. Y a-t-il un contrôle sur la véracité des résidences secondaires déclarées ?

Réponse de Mme Bacher :

Il y a une vérification par une commission de la Cour Comptes. D'autre part, une discussion est en cours entre M. Rivier et M. Piemontesi (municipal à Montreux) pour mettre en place un répertoire des résidences secondaires. Une séance est prévue en juin, mais cela coûte. À Montreux il y a un enquêteur.

Question d'un•e commissaire :

N'y a-t-il pas une procédure d'annonce personnelle à effectuer auprès de la commune ?

Réponse de Mme Bacher :

Oui, toute personne s'installant dans la commune doit s'annoncer dans les 8 jours.

Remarque d'un•e commissaire :

Les gérances ont l'obligation de transmettre le nom des locataires à l'office de la population, donc la Ville doit pouvoir intervenir.

Réponse de M. Halter :

Il y a un décalage entre la théorie et la pratique. Les gérances ne jouent pas forcément le jeu. D'autre part, ce type de vérification prend beaucoup de temps et d'organisation pour l'administration.

Remarque d'un•e commissaire :

Il est incongru et déplacé de voir figurer les chiens sur la même ligne que des êtres humains dans le tableau de la page 110.

Réponse de M. Halter :

Effectivement les chiens peuvent être placés séparément sur une autre ligne.

### **5.1.2 Ressources Humaines**

Question d'un·e commissaire :

Pourriez-vous donner des explications sur ce qu'est le SwissDec ?

Réponse de M. Volet :

Il s'agit d'un programme informatique d'échanges des données salariales regroupant de nombreuses informations : AVS, impôt à la source (permis B), informations à l'OFS pour les statistiques nationales, double des certificats salaires. Ce système oblige de demander au collaborateur plus d'informations.

Question d'un·e commissaire :

Quelle est la composition du personnel du Service Gérances ?

Réponse de M. Volet :

Personnel responsable de l'entretien, personnel administratif (3) et du personnel technique (réparation, etc.). Il y a aussi le régisseur des vignes.

Question d'un·e commissaire :

Qu'en est-il des concierges ? Quelles sont leurs tâches ? Pourquoi des entreprises externes sont-elles engagées ?

Réponse de M. Volet :

La ville emploie des concierges (personnel de l'entretien) dont les tâches sont celles attendues de la part de tout concierge. Des entreprises externes sont mandatées dans des cas extraordinaires (notamment pour remplacer un concierge absent pour maladie).

Question d'un·e commissaire :

Dans le nuage à la dernière page, il y a 439 départs et arrivées, c'est inquiétant non ?

Réponse de M. Volet :

Ce n'est pas inquiétant, cela montre le nombre de démarches entreprises par le Service. Beaucoup de ces départs et arrivées sont pour des postes d'auxiliaires qui sont engagés de manière temporaire (par exemple : un animateur travaillant un jour sur le festival Animai). Il ne s'agit pas, pour la grande majorité, de postes fixes.

Question d'un·e commissaire :

Quels sont les critères d'engagement dans le secteur de la petite enfance ? Il semble y avoir beaucoup de Valaisannes et Valaisans engagés, pourquoi ?

Réponse de Mme Leimgruber :

Il y a une grande demande des communes pour du personnel, notamment dans le secteur de la petite

enfance. Donc parfois des personnes domiciliées hors canton sont engagées. Beaucoup de gens veulent venir travailler sur Vaud car les salaires sont plus élevés que sur Fribourg ou en Valais. À compétences égales, la commune préfère engager des gens qui habitent à Vevey ou dans la région.

Réponse de M. Volet :

Le pourcentage d'éducatrices formées et non formées par établissement est fixé par le Canton. Il n'y a pas de pénurie. Peu d'emplois en Valais, donc les Valaisans postulent beaucoup ici. Il n'y a pas de critère de domicile, c'est secondaire.

Pour la sous-commission :  
Gilles Perfetta, rapporteur

## **5.2 Systèmes d'Information**

Introduction de M. Girardin :

Les gros travaux de 2016 ont été :

- la mise en place ERP (*entreprise ressource planning*): pro logiciel pour la gestion informatique de toute l'administration de la commune
- la refonte du site web de la ville (mise en place en 2017)
- la question de l'emplacement et de la surface des locaux (points stratégiques à l'hôtel de ville et musée 5)
- la question du personnel de la DIS (insuffisant en 2016).

Question d'une commissaire :

Qu'est-ce qui a été entrepris pour combler le manque de personnel ?

Réponse de M. Girardin :

Il y a un compte d'attente ouvert (une des premières décisions de la municipalité en début de législature). Mais le nombre et la disposition des locaux restent toujours problématiques.

Réponse de M. Schneider :

Dès 2015, la reprise du réseau pédagogique a engendré plus de travail. Les postes (ordinateurs) sont gérés par le canton, mais le réseau est géré par la DSI.

Question d'une commissaire :

Quel temps prend la gestion du réseau scolaire ?

Réponse de M. Schneider :

Dur à dire. Il y a eu un coup de feu lorsqu'il a fallu étendre le réseau actuel, puis il y a les tâches de maintenance. Le volet « école » n'est plus en marge dans le travail de la DIS.

Question d'une commissaire :

Comment les écoles sont-elles connectées ?

Réponse de M. Schneider :

Tout est relié par fibre optique. Puis à l'intérieur des bâtiments et des classes, il y a des réseaux wifi.

Question d'un·e commissaire :

Pour l'ARAS, gérez-vous les ordinateurs et les téléphones ?

Réponse de M. Schneider :

Oui la DIS gère les deux, centrale téléphonique et ordinateurs.

Question d'un·e commissaire :

Dans les données des stationnements, de quel type d'épave s'agit-il ?

Réponse de M. Gnerre :

Il s'agit d'épaves de vélos.

Pour la sous-commission :

Gilles Perfetta, rapporteur

### **5.3 Service des Affaires Intercommunales**

Introduction par Mme Leimgrüber :

Le SAI permet d'aller de l'avant pour beaucoup de structures et des fonds intercommunaux.

D'autres régions nous envient ce Service. L'exemple de la Sausaz (structures sportives) prouve l'utilité d'un service qui permet la coordination entre les communes.

Remarque générale d'un·e commissaire :

Elle remercie Mme Rossier et tout le service pour la qualité du rapport et se demande comment le service fait pour gérer toutes ces tâches et ces projets.

Réponse de Mme Rossier :

Bien que le service travaille beaucoup, un certain nombre de dossiers ne peuvent pas être acceptés par manque de temps et de personnel.

Question d'un·e commissaire :

Est-ce qu'il y a eu une collaboration avec Asanta Sana en 2016 ?

Réponse de Mme Rossier :

Rien en 2016, sauf la nomination des représentants de chaque commune au sein de ces organisations.

Question d'un·e commissaire :

Dans quelles organisations Vevey est-elle représentée ?

Réponse de Mme Leimgruber :

Partout plus ou moins. Dans le rapport de gestion, il y a un tableau récapitulatif.

Réponse de Mme Rossier :

La représentation par des municipaux dépend aussi des statuts des organisations. Il y a des organisations privées également.

Question d'un·e commissaire :

Qu'est-ce qu'un projet modèle ?

Réponse de Mme Rossier :

Il s'agit d'une réflexion institutionnelle lancée et financée en partie par la Confédération. Un mandat a été donné à i-consulting pour réunir et étudier des données socio-démographiques. Le but est de développer des projets pour le logement sur le territoire communal (ce n'est pas une étude qui s'applique au plan régional) et de fournir une série de conseils en matière de logement. Un des résultats de l'étude est que Vevey peut accueillir tout type de public.

M. Agnant, Municipal en charge du logement, suit ce projet. Le rapport n'est pas encore accessible car très technique, il devrait être publié sur le site de SAI.

Question d'un·e commissaire :

Y a-t-il eu une intervention ou collaboration avec la fondation Appolo ?

Réponse de Mme Rossier :

Non, car ce n'est pas une étude sur le logement social spécifiquement.

Question d'un·e commissaire :

Quel est l'état du rapprochement VMCV-MVR ?

Réponse de Mme Leimgruber :

Celui-ci semblait facile et évident dans un premier, mais c'est en fait compliqué. Il est difficile de mettre ensemble rail et pneus. La fusion n'a pas été possible en 2016, en raison de problèmes liés à l'action-nariat de ces entreprises notamment. L'idée de rapprochement est en cours en 2017, une structure permettra le rapprochement, mais pas encore la fusion.

Question d'un·e commissaire :

Qu'est-ce que APP/APP ?

Réponse de Mme Rossier :

C'est un programme offrant des cours aux apprentis (appui supplémentaire au niveau général), bilan très positif en 2016.

Question d'un·e commissaire :

Pour *Enjoy Vevey*, quel bilan peut-on faire par rapport à l'affichage touristique ?

Réponse de Mme Rossier :

La Fondation pour l'équipement touristique n'a pas participé à *Enjoy Vevey*, car pas le temps ni l'argent.

Réponse de Mme Leimgruber :

Le travail de *Enjoy Vevey* a réuni beaucoup d'acteurs locaux (autorités, tourisme, commerçants).

Remarque d'un·e commissaire :

Les panneaux ne sont pas lisibles pour les personnes de petite taille ou celles en fauteuil roulant.

Question d'un·e commissaire :

Quelle est la mesure "Protection par les pairs dans les bars de Montreux" (Hotel Institute Montreux).

Réponse de Mme Rossier :

Mesures de prévention pour la vie nocturne effectuées par et pour les élèves de l'école HIM.

Pour la sous-commission :  
Gilles Perfetta, rapporteur

## **5.4 Urbanisme Mobilité Développement durable**

Direction de l'Urbanisme (DU)

En préambule, M. Christen a rappelé que la mutation profonde initiée il y a deux ans par l'arrivée d'un nouveau chef de service s'est poursuivie cette année : l'équipe de collaboratrices et collaborateurs a été renforcée afin de pouvoir faire face aux nombreux défis. Néanmoins, une absence longue durée, qui a été en partie compensée par l'engagement d'un collaborateur dont la tâche principale a été de suivre les projets de plan général d'affectation et de plan directeur communal, a quelque peu ralenti le service. M. Christen a également rappelé les principaux dossiers traités en 2016 :

- Les projets de réaménagement de la place du Marché, de la place de la Gare et du secteur Gare-Nord ;
- Les potagers urbains, boîtes d'échanges et réaménagement en zone piétonne d'une partie de la rue du Nord ;
- Les flux de mobilité, la politique de stationnement et la mobilité douce à travers un plan de mobilité dédié.

La DU comptait au 31 décembre 10 collaborateurs pour 8.5 EPT.

Sans prétendre à l'exhaustivité du rapport de la DU, voici quelques points qui ont retenu l'attention des commissaires.

Aménagements urbains

- **Place de la Gare**

- Des commissaires ont demandé des précisions quant au rôle porté par la Municipalité entre les différents structurés de CFF, particulièrement sur le suivi et l'écoute apportée aux commerçants de la gare. Il est relevé qu'un accent a été mis sur les ateliers et démarches participatives, en incluant les commerçants et leurs interrogations, craintes et commentaires ont été pris en compte.

#### Administration exemplaire – Plan de mobilité de l'administration communale

##### **Gestion des places de stationnement communales :**

- Un commissaire pose la question de la gestion des places de stationnement communales pour les taxis, notamment si elles sont gérées par la commune ou par ASR. Cette question n'ayant jamais été posée, celle-ci reste pour l'instant sans réponse.
- **Mesures incitatives :**
  - Des commissaires, tout en saluant les mesures incitatives du plan de mobilité de l'administration communale, ont soulevé le manque de mesures incitatives pour les collaboratrices et collaborateurs qui souhaitent faire du car-sharing et qui n'ont d'autre choix que de venir en voiture.
- **Mesures incitatives :**
  - Des commissaires ont été quelque peu surpris que la commune octroie aux collaboratrices et collaborateurs qui ne résident pas sur la commune et qui le souhaitent des bons de Fr. 185.- pour l'achat ou l'entretien d'un vélo en soulevant le fait que le but de cette mesure est certes de favoriser la mobilité douce mais pas forcément dans une autre ville ou dans un autre canton.
- **Aménagements cyclables :**
  - Des commissaires posent la question sur la définition de « l'offre en stationnement vélo sécurisé », à savoir si c'est uniquement une barre pour attacher son vélo ou si c'est le même système que celui de la gare, qui est payant. Il est répondu que c'est uniquement la pose de barre pour sécuriser les vélos.
- **Aménagements cyclables :**
  - Des commissaires rappellent l'importance de tenir compte de tous les usagers lorsqu'il s'agit de faire « un diagnostic sur l'ensemble de la ville sur le stationnement des deux-roues ».
- **Aménagements cyclables :**
  - Des commissaires estiment que les 6 places de vélo se trouvant devant Manor sont trop peu nombreuses alors qu'il en faudrait beaucoup plus et se demande si c'est à la commune de contacter directement l'entreprise, ce qui est répondu par l'affirmative.

#### Projets hors CAMAC

- **Nouvel évitement de Gilamont sur la ligne Vevey-Blonay-Les Pléiades sur le tronçon Vevey-Gilamont-Clies à Vevey, pour le compte de la société Transports Montreux-Vevey-Riviera SA :**
  - Des commissaires ont demandé comment la communication a été faite aux riverains, notamment si leur avis a été pris en compte et si la commune a eu une marge de manœuvre dans les discussions entre l'OFT et Transports Montreux-Vevey-Riviera SA. Il est répondu que la communication a été faite par les MVR uniquement.

#### Collaboration interservices

- **Collaboration avec la DAI, DEP, ASR Signalisation et DJEFS :**
  - Un commissaire se demande ce qu'il en est de l'expertise d'aménagement pour l'avenue de Gilamont, en soulignant que l'éclairage est très faible. Le municipal rappelle que le projet « Candela » est en suspens par manque de personnel, et lors des travaux sur l'avenue ce problème sera traité en même temps.

Pour la sous-commission  
Julien Rilliet, rapporteur

## **5.5 Culture**

### **5.5.1 Service culturel**

Nouvelle législature, nouveau Municipal : Monsieur Agnant dans son préambule nous rappelle combien le service culturel assure avec efficacité et efficience les missions qui lui sont confiées et qui font de Vevey un exemple en matière de culture. Il tient à remercier l'ancien délégué à la culture, actuel directeur de la Fondation Vevey ville d'images, et sa remplaçante d'aujourd'hui, pour leur engagement et leur dévouement.

#### ***Mandats***

Pour être à même d'assumer sa mission le service doit faire appel à des auxiliaires pour des mandats à durée déterminée. L'ensemble de ces mandats est couvert par la ligne budgétaire prévue à cet effet moyennant des salaires acceptables, néanmoins insatisfaisants.

#### ***Agenda Riviera***

Distribué six fois par année à tous les ménages du district, cette publication doit être modernisée. Plusieurs pistes de réflexion sont faites, à savoir : ce périodique répond-t-il aux besoins, des aînés notamment, papier plus léger, version numérique (dans l'avenir) ? Un groupe de travail à cet effet composé de personnes d'âges différents sera constitué durant cette législature.

#### ***Projets spéciaux***

Parmi les nombreux projets du service citons « Buro 19 » qui offrira, dès le printemps 2017, un espace partagé pour les besoins administratifs des associations culturelles et artistes veveysans.

Citons aussi « Les Etats généraux de la Culture » dont la mise sur pied a nécessité un énorme travail. Ce processus a été mis en place afin de remplacer le document de politique culturelle datant de 2004 et se déroulera pendant le premier semestre 2017.

#### ***Musique***

Sans bénévolat le RKC ne pourrait pas fonctionner. On doit saluer ici l'énorme travail effectué par les bénévoles, membres du comité et employés. Durant toute l'année 2016 le service culturel a suivi le projet de mise aux normes de la salle de concert ainsi que divers travaux de gestion du bar et de l'accueil.

#### ***Fondation Vevey d'Images***

Le Festival 2016 a connu son succès habituel. 75 projets, 75 artistes de 15 nationalités différentes ont reçu la visite de 110'000 visiteurs avec la réjouissante participation de 88 classes veveysanes. Les retombées médiatiques de cet événement sont importantes et l'attractivité du festival s'est même étendue géographiquement puisque on a dénombré des visiteurs internationaux, tessinois, suisses-allemands en plus du nombreux public régional.

#### ***Enjoy***

Le Service culturel a participé à cette démarche, entamée en 2014 par Montreux Vevey Tourisme, en s'associant à plusieurs opérations, entre autres une nouvelle signalétique piétonne qui fait la part belle aux acteurs culturels veveysans.

### **Collectif RATS**

Le bail au Café des Mouettes ayant été résilié en 2015, le collectif s'est beaucoup investi dans la recherche d'un nouveau lieu permettant de monter des expositions. Le Service culturel l'a soutenu dans ces démarches et un espace au Verger 10 lui a été alloué.

### **Théâtre Oriental-Vevey**

Depuis la réintégration de ses locaux le théâtre connaît une importante activité avec la programmation annuelle d'une douzaine de projets, la cohabitation avec l'association Live in Vevey, sa collaboration au Festival Image, et à la Fête de la Danse entre autres. Le service culturel reçoit de nombreux échos positifs des professionnels du domaine.

Maintenant cependant, la gestion du lieu doit être adaptée et il est nécessaire de trouver des financements, après celui reçu de la Ville, auprès de la Région et du Canton. Une convention va être signée avec pour objectif le développement de liens entre les écoles, les différentes communautés et les associations de quartier.

### **Salle Del Castillo**

La gestion de cette salle s'avère complexe et difficile et génère un important déficit. Les locations par les milieux touristiques et économiques sont beaucoup moins nombreuses que prévu ; de plus la gestion technique de la salle est plus compliquée qu'estimé pour les techniciens de la Fondation des Arts et Spectacles. Le prix de location est certainement trop bas, à quoi s'ajoute la gratuité de la salle une fois par année pour les associations locales à but non lucratif qui en font la demande. Un répertoire des salles plus petites est à faire afin d'être à même de leur proposer une salle plus adaptée à leurs manifestations. La promotion des espaces de la salle Del Castillo est également insuffisante. Ce dossier doit, par conséquent, être suivi par le Service culturel jusqu'à ce qu'une amélioration des locations soit réalisée.

Pour la sous-commission :  
Antoinette Walter, rapporteur

## **5.5.2 Bibliothèque – Médiathèque**

La bibliothèque se porte bien et Monsieur Buchs nous fait part de sa satisfaction à animer ce lieu, un challenge pour lui qui la dirige depuis 3 ans.

Avec toutes les activités et animations qu'il organise en compagnie de son équipe, il est bien évident qu'une augmentation souhaitée du personnel reste un problème récurrent.

### **Fréquentation :**

La fréquentation de la bibliothèque, secteur jeunesse, est en légère baisse par rapport à 2015, principalement due au fait que, par décision du canton, les élèves des classes primaires ne fréquentent plus la bibliothèque, sous prétexte qu'ils en disposent d'une dans leur école.

Les actions « hors-murs » tentent de remédier, en partie du moins, à cette décision dommageable pour la jeunesse. Souhaitons que les pourparlers avec le canton corrigent cette situation.

### ***Livres à domicile***

A l'occasion des 10 ans de la bibliothèque au Quai Perdonnet, un nouveau service a été mis en place : la « livraison à domicile de vos livres ». Ce service ne connaît malheureusement pas de succès. Même les personnes âgées préfèrent venir choisir leurs livres en personne.

### ***Fondation Brentano***

Le soutien financier de la Fondation Brentano permet de continuer la programmation d'animations aussi nombreuses que variées : l'heure du conte, Bébé lit, le samedi des bibliothèques, etc... sans oublier les ateliers (13 cette année) pour tous âges, allant de l'éveil musical pour les tout-petits, à la création d'un carnet de voyage ou la réalisation d'un film.

Toutes ces activités connaissent un grand succès ; à déplorer cependant l'annulation de l'atelier de philosophie pour enfants, faute de participants.

Une riche palette d'animations ont aussi été proposées, (72) moitié pour enfants, moitié pour adultes (Ateliers, Conférences, Concerts, Hors-murs).

### ***Plein Ecran***

Un cycle thématique « Plein Ecran » a été organisé pendant le premier semestre, le but étant de faire réfléchir le public à l'influence des écrans sur notre société. Les nouvelles technologies risquant de créer une fracture entre utilisateurs et non-utilisateurs, une analyse devenait incontournable.

Pour être cohérent, il a paru important de ne pas faire réfléchir le public seulement, mais aussi l'équipe de la bibliothèque. Un groupe de travail s'est donc constitué avec pour mission de créer un espace numérique au sein de la bibliothèque.

### ***Samedi des bibliothèques***

Lors du « samedi des Bibliothèques vaudoises » nous avons inauguré la première grainothèque roman-de : un système d'échange de graines où chacun peut déposer et prendre des graines issues de cultu-res sans engrais chimique, librement et gratuitement.

Genève vient de nous imiter de même que le canton du Jura.

### ***Hors-Murs***

Trois actions « Hors-Murs » ont été menées cette année : participation de la section jeunesse au Festival Animai, à Bibliolac qui, suite aux mauvaises conditions météo (annulation pendant 7 jours) a connu une baisse de fréquentation de 31%. Et enfin, participation des enfants, avec leurs parents, au Festival Numerik games à Yverdon-les-bains.

### ***1001 Histoires***

Ce projet qui existe depuis 4 ans à Vevey est destiné aux familles allophones. Il consiste en la lecture de récits dans la langue maternelle des participants, parce qu'il est reconnu qu'une bonne connaissance de cette dernière facilite l'apprentissage d'une autre langue. Ce service n'existe pour l'instant qu'en arabe, mais le portugais est à l'étude.

18 animations ont eu lieu avec une forte augmentation du public, faisant de la bibliothèque non pas un lieu unique où l'on prête des livres mais aussi un espace complémentaire qui s'organise autour de rencontres et d'échanges entre individus.

### ***Café littéraire***

Quarante-deux événements culturels ont été organisés, conférences, concerts, expositions de photos, etc. avec une fréquentation moyenne de 25 personnes/événement.

### **5.5.3 Musée de l'appareil photographique**

Dans son préambule, Monsieur Yersin nous apprend qu'une publication de six brochures, retraçant l'histoire passionnante de la photographie est en cours. Deux volumes ont été achevés en 2016. La publication des volumes suivants sera terminée en 2018.

Le financement a été trouvé par la fondation du musée, aidée par les amis du musée et une souscription publique.

### ***Fréquentations***

10'667 visiteurs en 2016 : le premier semestre fut l'un des meilleurs que le musée ait connus. Un petit bémol avec l'absence des visites scolaires durant le Festival Images qui n'a pas permis d'atteindre les mêmes fréquentations qu'en 2014, année jubilaire (35 ans du musée).

Tout comme pour le Festival Images, les entrées sont gratuites pour tous durant cette période. Malgré cette gratuité, le nombre de visiteurs a un impact certain sur le chiffre d'affaires de la boutique et aux alentours du musée (restaurants, commerces).

Les élèves des cours de langues sont des clients fidèles durant l'été, de même que les passeports-vacances de plusieurs régions.

114 séances diverses ont eu lieu pour le jeune public, sans oublier les groupes d'adultes avec ou sans accompagnement.

Nous avons trouvé intéressant d'établir une statistique de la provenance de nos visiteurs, cependant celle-ci ayant été établie pour les trois derniers mois de l'année, elle n'est peut-être pas le reflet exact de nos visiteurs étrangers, plus nombreux évidemment pendant la saison touristique. Nous avons ainsi 50.1%=Vaud, 17.2%=Romandie, 7.2%=Alémanique, 17.2%=Europe, 5%=Asie, 3%=Amérique.

### ***Evénements***

Pour les événements annuels organisés par les musées de la Riviera, (nuit des musées, Pakomuzé, En famille aux musées) nous avons la satisfaction de recevoir un nombre de visiteurs nous plaçant à la 4<sup>ème</sup> place sur 10 musées.

## **Promotion du musée**

Pour des raisons de coût le musée a réduit l'affichage public au seul réseau culturel veveysan et à des campagnes de proximité. Par contre, le site « cameramuseum.ch » trilingue est bien fréquenté. Nous sommes aussi actifs sur les réseaux sociaux (Facebook) et notre dépliant général largement distribué dans les offices du tourisme régionaux de même que dans les hôtels.

## **Fondation du musée**

La recherche de fonds de la fondation, de même que celle de l'association des amis du musée nous sont entièrement dévolues. Elles nous ont permis cette année l'acquisition de Rolleiflex mais surtout le projet de publication « les yeux des photographes ». (V/préambule ci-dessus).

## **5.5.4 Musée historique**

### **Fréquentation**

Près de 9'000 personnes ont visité le château cette année, à savoir le Musée de la Confrérie des Vignerons et le Musée Historique. Fréquentation la plus haute jamais enregistrée pour ce lieu, due, en partie, au succès toujours grandissant du Festival Images et, peut-être aussi, à la proximité de la prochaine Fête des Vignerons.

### **Expositions**

L'exposition « Drôles de clés et jeux de serrures » a fait suite au don du collectionneur suisse Jean-Josef Brunner de 52 clés antiques, le musée possédant déjà un ensemble de clés et serrures collectionnées par le veveysan David Doret. En plus, Monsieur Brunner a prêté au musée un ensemble de 20 clés de chambellan dorées au feu, dont aucun exemplaire ne figurait dans la collection Doret permettant ainsi de compléter ce catalogue historique.

L'exposition de l'artiste anglais Mat Collischaw s'est tenue dans les combles du château pendant le Festival Images et a attiré un grand nombre de visiteurs.

Pour cet événement, le personnel du musée, très sollicité durant ce laps de temps, a bénéficié du renfort de la vidéo-surveillance qui a été installée début 2016 et d'un auxiliaire à la réception et à la surveillance des salles.

### **Dons**

Comme indiqué ci-dessus Monsieur Jean-Josef Brunner a fait don au musée de 52 clés antiques, tout en demandant qu'elles soient exposées de façon permanente. Il s'est engagé au legs futur d'environ 230 pièces provenant de sa collection privée.

Le musée a reçu des lithographies, vues anciennes, photos, etc. provenant de vieilles familles veveysanes (Couvreur, De Deckersberg, Burnat, etc.).

### **Achats**

Nous avons pu acquérir quelques belles pièces d'argenterie du 18<sup>ème</sup>.

Quelques anciennes affiches, aquarelles, un tableau peint et brodé sur soie, deux exemplaires du Véritable Messager Boiteux (1805 et 1837) de même que deux exemplaires du Messager Boiteux de Berne de 1792 et 1837., ainsi que divers journaux et cartes postale.

## **Prêts**

A la demande d'autres musées nous prêtons des pièces pour leurs expositions. Cette année, nous avons répondu favorablement aux demandes du Musée national suisse au Château de Prangins, du Château et musée de Valangin ainsi qu'au Musée de l'Elysée à Lausanne.

## **Collaborations**

Le projet intitulé « Zoom sur mon quartier » s'est poursuivi en 2016 : élaboration de dossiers historiques avec l'aide des Archives et pose de panneaux dans le quartier durant le mois de juin. Le dossier pdf est à disposition, moyennant l'autorisation de la déléguée à l'intégration.

Le musée a fait aussi de nombreuses recherches en vue d'une publication de la galerie Canesso à Lugano sur l'atelier Petrini qui a probablement réalisé des fresques dans le Château d'Hauteville et dans la maison d'Herwath, située sur la place du Marché, démolie en 1896.

De nombreux documents concernant Vevey ont été mis à disposition de personnes intéressées. Collaboration du musée également à l'édition de plusieurs ouvrages (Annales Veveysanes, Mensuel romand d'histoire et d'archéologie etc.)

## **Conservation et restauration**

La statue du guerrier déposée au musée fin 2015 a subi une légère restauration afin de colmater les traces des différents sondages effectués lors des études faites en vue d'une éventuelle restauration de cette sculpture.

Comme chaque année le musée fait appel à une photographe professionnelle pour documenter certains objets intéressants.

## **Inventaire**

Comme les années précédentes une personne a été engagée pour l'inventaire des photographies. Nous avons aussi reçu un stagiaire, agent en information professionnelle qui a inventorié un fonds de livres anciens et actualisé les fiches des collections d'argenterie.

En 2016, on dénombre 575 entrées dans les catégories « objets » et « beaux-arts », « livres anciens » et « photographies ».

On bénéficie toujours de l'aide précieuse de Madame Michelette Rossier, bénévole, qui poursuit la mise à jour du catalogue de la bibliothèque. Tous les nouveaux ouvrages ont été ainsi inventoriés, cotés et rangés.

### **5.5.5 Musée Jenisch**

#### **Fréquentation**

Le nombre de visiteurs est stable en 2016.

Madame Enckell nous réitère son souhait de faire du musée « le musée des Veveysans ».

### **Expositions**

Exposition David Höminal début 2016, suivie par : « Origine et Horizon », la collection d'art de Nestlé organisée à l'occasion des 150 ans. « Rien que pour vos yeux » visait à témoigner de l'enrichissement exceptionnel des collections graphiques. Un film documentaire sur la restauration des œuvres sur papier a été réalisé à cette occasion, film diffusé sur le site uniquement.

Participation au Festival Images aussi bien évidemment.

Trois expositions « Focus Beaux-Arts » par année, pas plus de 4 mois chacune afin de protéger les dessins qui ne peuvent rester plus longtemps à la lumière.

### **Médiation**

Comme cité plus haut, le musée tient à développer ce secteur afin de relier le musée à la cité en favorisant l'accueil des Veveysans.

Ont été accueillis : classes d'école, aînés, handicapés, sans oublier les familles et le jeune public lors des événements tels que : Pakomuzé, En famille au Musée, Son Anniversaire au musée, etc.

### **Publications**

Parmi les nombreuses publications 2016 citons le petit traité des techniques du dessin « Rien que pour vos Yeux », édité en français et en allemand qui, vu son succès, a dû être réédité.

### **Collections, Dons, Acquisitions**

Une très longue liste d'acquisitions et de dons enrichissent les collections du musée et Madame Enckell nous en fait part avec enthousiasme.

### **Communication**

A l'occasion de chacune des expositions le musée édite affiches, affichettes, flyers, cartes, etc. il est de plus très présent sur les réseaux sociaux et avec ses partenaires en ville.

### **Les amis du musée**

La Fondation des Amis du Musée joue un rôle important non seulement sur le rayonnement du musée mais aussi sur le plan financier. Par leur recherche de fonds ils sont parvenus à réunir le montant nécessaire à l'aménagement du jardin, dont les travaux ont commencé.

Pour la sous-commission :  
Antoinette Walter, rapporteur

## **5.6 Espaces Publics**

Suite au refus du PPA "Cour aux Marchandises" en votation populaire, des tractations sont en cours avec les CFF pour la prolongation du bail pour la déchetterie. Le prix qui avait été négocié pour la location est toujours d'actualité. La commission demande des chiffres de fréquentation de la déchetterie.

### ***Tâches de l'administration***

Les ruches fonctionnent bien. Le miel est donné dans les garderies de la ville. Les responsables envisagent d'agrandir avec deux ruches de plus.

### ***Les ports***

La résiliation d'un droit de boucle d'un détenteur est dû au fait que la place était monopolisée sans la présence d'un bateau.

### ***L'éclairage public***

Le projet "Candela" est suspendu. Une personne devra être engagée dans ce service. Cela pose un gros problème à l'Avenue de Gilamont où la marche est dangereuse le soir, car on n'y voit plus rien.

### ***Les écopoints***

Il y a un problème avec les déchets organiques. S'ils ne sont pas de bonne qualité, la SATOM les refuse et cela a un coût pour la collectivité. Il faudra une meilleure information.

### ***La plage***

Pour la 3ème année consécutive, une excellente collaboration s'est instaurée avec l'EVAM. Bravo ! Le projet va continuer au grand regret des personnes engagées qui vont être remplacées par d'autres dans une nouvelle équipe. Les personnes qui y travaillent maintenant ont été gardées 2 ans.

### ***Décorations, manifestations officielles***

Un commissaire regrette qu'il n'y ait plus de décoration à la Cour-au-Chantre. De plus, les vasques sont vides. On nous répond qu'on ne peut plus les conserver à cause des barrières qui s'abîment. On met maintenant des décorations autour des arbres.

### ***Formation professionnelle initiale, continue et rôle didactique***

Des stagiaires sont engagés. A la fin il y a une sélection. Les deux meilleurs sont choisis pour faire un apprentissage. Les critères de sélection tiennent aussi compte de leurs notes scolaires et de leur motivation.

### ***Arbres du domaine privé***

Il n'y a pas de feu bactérien.

### ***Jardins urbains et projets pédagogiques***

L'action "Arbre de mes 7 ans" qui a eu cours de nombreuses années aux Toveires est finie. L'action a été abandonnée.

Pour la sous-commission  
Eric Oguey, rapporteur

## 5.7 Affaires Sociales Logement et Intégration

La *Direction des Affaires sociales et familiales* (DASF), que la Municipale en charge Madame Annick Vuarnoz a quittée le 31 décembre 2015, a été reprise ad intérim par le syndic, Monsieur Laurent Baillif jusqu'au 30 juin 2016.

Le changement de législature a occasionné une réorganisation en profondeur des différents dicastères et c'est ainsi que dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016, ce service a été amputé du réseau REVE et de l'accueil parascolaire pour devenir la *Direction des Affaires sociales, du logement et de l'intégration* (DASLI).

Au 31 décembre 2016, son chef de service, M. Gerber, a quitté son poste après 18 ans et 8 mois au service de la commune et c'est Mme Zufferey, déléguée à l'intégration, qui en assure l'intérim depuis lors. Un-e chef-fe de service n'a pas encore été embauché-e et le service se trouve donc dans une phase de réorganisation importante.

**Tableau des effectifs du service au 31 décembre 2016**

| Service      | Département        | Catégorie      | Personnel  | EPT          |
|--------------|--------------------|----------------|------------|--------------|
| DASLI        | Administration     | Personnel fixe | 2*         | 1,5*         |
|              |                    | Auxiliaire     | 1          | 0,44         |
|              | Intégration        | Personnel fixe | 2          | 1,4          |
|              |                    | Auxiliaires    | 6          | 1,68         |
|              | Office du logement | Personnel fixe | 1          | 0,7          |
| <b>Total</b> |                    |                | <b>12*</b> | <b>5,72*</b> |

\* ces chiffres comprennent le chef de service

démisionnaire

### INTEGRATION

Au niveau de l'énoncé de la mission du service, un commissaire demande ce que veut dire « piloter le programme d'intégration communal ».

Il s'agit de 5 points : donner accès aux informations pour les nouveaux arrivants, conseiller les personnes migrantes, améliorer l'employabilité des personnes précarisées, faciliter l'intégration sociale, mettre en place des mesures d'intégration visant les familles avec des jeunes enfants (encouragement précoce).

Un commissaire demande quelle est la définition d'une *personne précarisée*.

- Il s'agit d'une personne qui demande de l'aide, qui fait appel aux services sociaux. Il n'y a pas de barème. Le canton et les régions sont les interlocuteurs premiers, la commune étant souvent le dernier ressort.

Un commissaire demande quel est le sort des chômeurs en fin de droit.

- Ils sont orientés vers le Centre Social Régional (CSR).

**Permanence emploi** Un commissaire se demande pourquoi ce service n'est pas plus promu auprès des nouveaux habitants de la ville.

- Ce service est offert aux personnes en situation hyper-précaire, depuis mai 2016. En 2016, il a aidé une trentaine de personnes à rédiger un CV, à regrouper leurs compétences. Il propose des cours donnés à l'OSEO pour apprendre à préparer un entretien d'embauche, donne des conseils de présentation, etc. Pour un premier rendez-vous, il faut compter 2 semaines d'attente.

Un commissaire complète que pour des conseils, surtout en matière de permis de séjour, on peut s'adresser à la permanence du CSP à Lausanne, la Fraternité.

**« Une voix, un choix »** Un commissaire demande quel est le retour sur cette initiative cantonale qui consistait à « encourager les électeurs et électrices d'origine étrangère à participer à la vie démocratique du canton ». La ville de Vevey est la seule ville du canton (à part Lausanne) à avoir complété cette campagne en mettant à disposition le « Bus citoyen » du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) afin d'informer et sensibiliser la population sur ses droits politiques.

- Le bilan est globalement positif avec environ 200 personnes qui sont montées dans le bus sur trois jours. Cette question concerne aussi les partis politiques, l'Etat se contentant de mettre un cadre.

Un commissaire pense que le timing n'était pas idéal, car nos concitoyens étaient déjà très sollicités en raison des élections communales. De plus les conseillers communaux ne se seraient pas suffisamment engagés pour cette cause.

**Espace Bel-Air** Un commissaire se demande pourquoi cela fait deux ans qu'une convention attend d'être signée entre l'association pour les environs de la Place Robin (APERRO) et la Commune.

- Une convention a déjà été signée en 2016, mais APERRO désire avoir une révision de ladite convention

Un commissaire désire connaître le contenu de la nouvelle convention.

- Le changement par rapport à l'actuelle convention devrait surtout concerner l'estimation des heures d'utilisation de l'espace.

Un commissaire rapporte que le comité d'APERRO connaît quelques problèmes d'organisation, qu'il supporte une quantité de travail considérable et que l'indemnité qui lui est versée est largement insuffisante.

- Une partie du produit des locations est reversée à APERRO et un groupe de travail planche actuellement sur une éventuelle réduction (réduction ou rédaction ?) des critères de location.

Un commissaire note qu'à l'AG de l'association du 29 mars 2017, personne ne semblait être au courant d'une évolution positive du dossier.

**Fête des voisins** La date de l'événement a été avancée cette année en raison du week-end de l'Ascension. Le nombre de fêtes organisées est stable mais ne prend naturellement pas en compte les fêtes organisées spontanément par les habitants et non-annoncées.

## LOGEMENT

Le vœu de la Municipalité est que « l'Office du logement soit renforcé avec une véritable politique foncière, articulée autour d'une veille foncière, et une politique du logement comprenant le rapatriement dans le giron communal des appartements de la Ville en gérances privées. »

Un commissaire se demande si cette veille est réellement efficace, comme dans le cas de la mise aux enchères de la barre d'immeubles de l'av. Général-Guisan le 31 mars 2017 dont la Municipalité a appris l'existence à travers la presse.

- Cette veille foncière est un idéal, une projection malheureusement lointaine, les ressources humaines du service étant actuellement insuffisantes.

Un commissaire demande où en est le rapatriement du parc immobilier au sein du service « gérances »

- Là aussi, rien n'a pu être fait, car les pourparlers durent sur le coût d'un tel service. Ce changement devrait néanmoins être effectif en 2018 et la réflexion est en cours

**Pénurie de logements** de Un commissaire demande des éclaircissements sur l'expression « (...) familles et personnes (...) dont la présence dans la commune a une justification économique ou sociale (Loi sur le logement). »

- Cette phrase reprend une partie de l'Art 3, Chap. II de la Loi cantonale sur le Logement (LL) :

Art. 3

Les autorités communales s'efforcent de procurer un logement approprié aux familles et personnes établies sur leur territoire et à celles dont la présence dans la commune a une justification économique ou sociale; elles doivent vouer une attention toute particulière aux familles et personnes qui se trouvent privées de leur logement pour des raisons indépendantes de leur volonté (vente ou démolition d'immeuble, évacuation d'appartement insalubre, expropriation, incendie, etc.)

**Aide individuelle au logement AIL (Aide à la personne)** Un commissaire demande où en sont les démarches entreprises auprès du Canton afin d'harmoniser les barèmes entre le subventionnement (+ bas) et l'aide individuelle au logement (+ haut) ?

- Les revendications en cours sont suspendues pour cause d'attente des résultats des élections cantonales, mais une rencontre est déjà prévue avec le Canton, car il est primordial d'harmoniser ces barèmes.

**Le Hublot** Un commissaire s'étonne du petit pourcentage (9%) de femmes accueillies dans ce centre d'hébergement d'urgence, au vu de la problématique des femmes maltraitées.

- Ces femmes sont dirigées vers le centre d'accueil Malley Prairie à Lausanne spécialisé dans la problématique de la violence conjugale. La demande féminine est d'ailleurs faible, la population concernée étant plutôt masculine.

Un commissaire demande si cette structure est appropriée pour la population LGBT en rupture familiale ?

- La réponse est négative, le Centre étant trop petit et pas prévu pour cette population dans son encadrement.

## AFFAIRES SOCIALES

**Commission des aînés** des Comme le service n'a pas encore été constitué, il n'a pas été possible de réunir ladite commission.

Pour la sous-commission :  
Claire Marggi, rapporteur

## 5.8 Architecture et Infrastructures

En préambule, Mme la Syndique a rappelé que les dicastères avaient fait l'objet d'une nouvelle répartition dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016, à la suite du renouvellement des autorités municipales, notamment avec trois grands secteurs collaborant étroitement, et qui ont été amenés à participer activement à l'élaboration du programme de législature.

- La Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable, qui est chargée de penser et coordonner les aménagements publics et privés de la ville.
- La Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie, à qui sont confiés les équipements publics, la construction et la rénovation « lourde » du patrimoine communal.
- La Direction des espaces publics, qui a pour tâches l'embellissement et, avec l'appui du service des gérances, l'entretien courant des domaines public et privé communaux.

La DAIE compte 12 collaborateurs pour 12,15 EPT, ce qui ne manque pas de surprendre plus d'un commissaire. Cela s'explique par le fait qu'une suppléance externe de 0,15% EPT a été comptée pour le contrôle des chantiers.

Sans reprendre l'entier du rapport de la DAIE, voici les points qui ont particulièrement retenu l'attention des commissaires.

### Architecture

- Poursuite des études visant à donner suite à l'arrêt de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal concernant le projet de construction du collège de Gilamont. Si le choix de l'emplacement n'est pas remis en cause, quelques aménagements complémentaires sont requis pour aller dans le sens des considérants de la CDAP. Le délai initialement prévu pour la mise en service du nouveau collège n'allant pas pouvoir être respecté, des solutions provisoires avec des « conte-neurs » devront être étudiées.
- Début de la construction de la centrale de chauffage à distance de Gilamont, en collaboration avec le Groupe E Celsius.
- Création de trois salles d'enseignement secondaire dans les locaux communaux du quai Maria-Belgia 16 (complexe de l'Aviron). La DAIE souligne que cela lui a permis de tester les matériaux et équipements qui seront utilisés dans la construction du futur collège pour les revêtements de sol, les faux-plafonds et l'éclairage.
- Etude de la végétalisation de quelques toitures, en particulier sur :
  - les salles de gymnastique de l'Aviron, au quai Maria-Belgia ;
  - le bâtiment des Marionnettes, à l'av. Louis-Levade ;
  - le bâtiment du Port-Franc, à l'av. Reller 1 ;
  - l'école de Charmontey, au bd de Charmontey 38 ;
  - l'école de la Part-Dieu, à l'av. de la Prairie 15.

Pour cela, un mandat a été confié à la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA).

Une commissaire demande si l'intention est de privilégier la végétalisation au détriment des panneaux photovoltaïques. Pour M. Lehrian, les deux solutions sont parfaitement compatibles et la première peut même servir au rafraîchissement des seconds.

- Dans le cadre du crédit cadre accordé par le Conseil communal le 28 janvier 2016, différents travaux d'assainissement et d'entretien dans les bâtiments suivants :
  - Vergers 10 : revêtements de sol, installations électriques ;
  - Vevey-Corseaux-Plage : remplacement du monte-charge installé en 1964 ;
  - Général-Guisan 69 à 73 : assainissement des installations électriques ;

- Swissmedia Center : réaménagements intérieurs permettant le relogement de locataires se trouvant dans la partie arrière de l'immeuble, laquelle sera démolie pour faire place à un nouveau bâtiment abritant un centre ambulatoire de psychiatrie de la fondation de Nant.
- Autres études effectuées ou en cours :
  - la rénovation de l'Observatoire ;
  - la mise en conformité des installations intérieures du Rocking Chair ;
  - le réaménagement de la partie ouest du Jardin Doret (densification végétale et construction d'un pavillon) avec pour objectif de limiter les conflits estivaux entre utilisateurs et habitants du voisinage ;
  - l'assainissement du chalet de l'école à la montagne « la Cheneau » ;
  - le diagnostic du bâtiment des Galeries du Rivage en vue de rénovations futures ;
  - le remplacement du terrain synthétique de Copet II.
- En ce qui concerne l'entretien des bâtiments communaux, sont relevés :
  - l'extension des locaux des archives communales historiques, au collège Jean-Kratzer ;
  - l'aménagement d'une bibliothèque scolaire pour l'établissement primaire au collège Jean-Kratzer par extension du centre de documentation existant. La «problématique communale qui concerne le personnel de la bibliothèque...», dont il est fait mention dans le rapport de la DAIE (p. 10), étonne un commissaire à qui il est demandé de se renseigner plus précisément auprès de la Direction de la jeunesse, de l'éducation, de la famille et des sports lors de l'examen de son rapport.
  - L'assainissement des installations de chauffage et la création d'une chaufferie générale pour les bâtiments de l'av. Général-Guisan 69 à 73 ;
  - le remplacement des filtres à sables du bassin extérieur de la piscine de Vevey-Corseaux-Plage par une protection de type cathodique (voir spécificité du système dans le rapport de la DAIE) ; Une commissaire demande si l'on va bientôt se pencher plus sérieusement sur le « problème » de la piscine, à quoi il est répondu qu'un réaménagement complet des lieux nécessite l'établissement d'un PPA ; or, le fait que Vevey-Corseaux-Plage se trouve sur la commune de Corseaux complique les démarches. Ceci ne figure donc pas dans les premières priorités de Vevey ;
  - le remplacement des volets de l'immeuble de la rue du Conseil 15-17. A la demande d'un commissaire, il est précisé qu'il s'agit de volets en bois ;
  - la réparation de l'étanchéité et la réfection des peintures et des installations techniques du Théâtre de Verdure ;
  - la mise en chantier de la rénovation de l'orgue de l'église Sainte-Claire ;
  - des interventions dans plusieurs bâtiments pour le contrôle obligatoire et la mise en conformité des installations électriques ;
  - l'engagement d'un spécialiste auxiliaire chargé d'auditer les collèges, les garderies et divers autres bâtiments communaux dans le cadre de la prévention contre les incendies.

### Infrastructures

- Aménagement de surface et assainissement des collecteurs communaux de la Chaussée de la Guinguette, notamment dans la suite des récentes constructions d'immeubles d'habitation et du « Nest ». Une deuxième étape est prévue une fois les travaux de modernisation de la gare MVR réalisés.
- Entretien du réseau routier, notamment à la route de Châtel-Saint-Denis (RC 744 b). A ce propos, une commissaire demande si, lors du transfert de certains tronçons du canton aux communes, un état des lieux a été effectué. Il est répondu par la négative, mais M. Lehrian précise que le canton octroie des subventions parfois importantes (jusqu'à 50%) lorsque les communes entreprennent des travaux sur les routes cantonales, ce qui a été le cas récemment pour ce chantier.
- Pose d'un collecteur d'eaux claires et d'un nouvel éclairage public, réfection du trottoir au quai de la Veveyse nord (secteur compris entre la rue Aimé-Steinlen et la rue du Torrent), en lien avec des travaux entrepris par le SIGE et la SRE.
- Ouverture du chantier de la mise en séparatif du réseau d'égout, du réaménagement routier et du renouvellement de l'éclairage public à la route de Saint-Légier (RC 742b), en accord avec divers partenaires qui sont la Romande Energie, la Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz, Swisscom et Cablecom, ainsi que le canton de Vaud et la commune de Saint-Légier-La-Chiésaz.
- Installation de huit nouvelles armoires électriques foraines sur la Grande-Place.

- Aménagements extérieurs au Passage Saint-Antoine et à la rue des Moulins 1b et 5b (frais partagés entre les propriétaires privés et la ville de Vevey).
- Prolongement du collecteur communal d'eaux claires à la rue des Bosquets sud-est.
- Début de la réalisation du réseau souterrain de chauffage à distance en direction de la ville (chantiers ouverts à la route du Stand, à l'avenue des Crosets et à la rue des Deux-Gares). Les travaux sont conduits par le Groupe E Celsius avec la collaboration étroite des services communaux dont la connaissance des infrastructures souterraines est précieuse.
- Lancement de l'étude pour la réalisation d'un parking souterrain à Entre-Deux-Villes
- Surveillance du quai Perdonnet, entre la place de l'Ancien Port et la rue du Léman, en raison d'un tassement constaté depuis plusieurs années. Des fissures apparaissent également sur quelques-uns des bâtiments formant une ligne à partir de laquelle du terrain a été gagné sur le lac pour construire le quai, en 1864. Il est prévu de rencontrer les propriétaires riverains en juin 2017 pour plus d'informations à ce sujet. Selon M. Lehrian, le phénomène s'est stabilisé par rapport à ses débuts. Des systèmes de mesure ont néanmoins été installés en permanence pour tenter de trouver des explications, mais, à ce jour, ils n'ont donné aucun résultat.

Pour répondre à une commissaire, le chef de service indique qu'un tel problème d'instabilité, n'est pas propre à la ville de Vevey, mais il reste assez rare.

- Entretien des canalisations et pose de grilles appropriées sur les caniveaux de l'avenue Général-Guisan, devant le centre commercial Saint-Antoine, où de fréquentes inondations se produisaient.
- Remise en état de l'alimentation en eau de la fontaine de la rue du Conseil.
- Assainissement des canalisations des eaux claires et usées entre la maison du cimetière et la terrasse de Saint-Martin.
- Divers entretiens routiers (ponceau des Toveires et carrefour « En Bergère »).

## Energie

- Dans le secteur de l'énergie, la DAIE a pour mission de poursuivre la mise en application du Plan directeur communal des énergies (PDCEn) qui vise à développer l'efficacité énergétique et à promouvoir les énergies renouvelables locales. Pour cela, une analyse énergétique du territoire a été réalisée et ses conclusions devraient contribuer à l'établissement d'un nouveau PDCEn pour les prochaines années (objectifs 20130 : - 40 % de fossile et de CO<sub>2</sub>).
- Depuis mars 2016, et jusqu'en 2019, la ville de Vevey participe, en tant que cas-test, à l'étude ERA-NET, conduite par l'EPFL, qui pilote le projet européen « IntegrCiTy » visant à l'élaboration d'un outil d'aide à la décision dans le domaine des énergies.
- La ville de Vevey a obtenu pour la 5<sup>ème</sup> fois le label « Or » des cités de l'énergie. Pour répondre à un commissaire qui demande quels sont les critères retenus pour cela, il est souligné que l'audit se fait sur plusieurs mois et qu'en l'occurrence, la concrétisation du chauffage à distance a joué un rôle déterminant dans l'obtention de cette haute distinction. Les critères sont redéfinis à chaque fois.
- Plusieurs bâtiments font l'objet d'un suivi énergétique, notamment les centrales de chauffage du collège Bleu et du collège de la Veveyse, de même que Vevey-Corseaux-Plage, ce qui, selon le rapport, permet une gestion optimale contribuant, pour une bonne part, à la diminution des consommations. Un graphique met en évidence la baisse de consommation de combustibles fossiles et renouvelables des bâtiments communaux. Un commissaire estime qu'il faut quelque peu relativiser cette apparente bonne impression lorsque l'on sait que, dans certains bâtiments scolaires, et notamment au collège de la Veveyse, les vieux problèmes d'isolation, dont la résolution devait suivre la mise en service du nouveau collège de Gilamont, ont contraint les occupants à acquérir de nombreux chauffages d'appoint dont la consommation électrique est loin d'être négligeable.
- La ville de Vevey acquiert du courant vert depuis 2014 pour alimenter ses bâtiments. Il en ira de même à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour l'éclairage public.
- Le Fonds communal pour l'énergie et le développement durable a soutenu divers projets privés et communaux en octroyant des subventions pour un montant total de Fr. 235'600.--.
- Plusieurs manifestations ont été organisées par le secteur « Energie » :
  - Chauffer futé : soirée d'information sur le chauffage.
  - Electricité futée : soirée d'information et de sensibilisation à la consommation électrique dans les ménages.

- Journées du soleil : stand de promotion des fours solaires au marché et atelier de bricolage pour enfants sur le même thème.
- Projections cinématographiques sur des thèmes socio-économiques et environnementaux, avec la participation de l'association Helvetas, au moyen de projecteurs fonctionnant à l'énergie solaire.
- Stand d'information sur la consommation électrique devant le Centre Saint-Antoine et participation à l'accueil des nouveaux citoyens avec distribution gratuite d'ampoules LED.

#### Inspecteur des chantiers

- Le contrôle des chantiers se fait pour Vevey et huit autres communes environnantes. Les frais sont partagés entre elles sur la base d'une convention. L'inspecteur des chantiers et son suppléant ont effectué de très nombreuses visites qui visent, en priorité, à contrôler le respect des mesures de sécurité. Celles-ci ont donné lieu à de très nombreuses remarques orales et écrites, de même qu'à 63 interdictions temporaires de continuer les travaux jusqu'à la mise en conformité requise. La SUVA a mis fin à son partenariat avec les communes (dont la durée était limitée), ce qui a provoqué la suppression d'une subvention et un accroissement du nombre de visites.
- Les contrôles amiante font toujours l'objet d'un suivi régulier et 40 interruptions temporaires de chantier ont été prononcées en 2016 pour non-respect des normes d'évacuation en vigueur.

Pour la sous-commission  
Alexandre Bays, rapporteur

## **5.9 Jeunesse Education Familles et Sports**

### **Mission de la DJEFS**

**Ressources humaines** : un commissaire demande quelle est la mission des collaborateurs auxiliaires engagés dans les quatre secteurs de la direction.

Ces collaborateurs auxiliaires, sont engagés afin de pouvoir assurer, par leur présence, un meilleur encadrement, lors des camps de ski, sorties à la piscine, gestion de la piscine et toutes autres activités proposées.

### **Secteur Jeunesse**

**Pôle Animation jeunesse** : en ce qui concerne les « Ateliers découvertes » des précisions sont demandées par un commissaire souhaitant connaître le panel proposé dans le cadre de ces 15 ateliers.

Il nous a été expliqué que ces ateliers permettent aux plus jeunes de découvrir différents centres d'intérêts comme, par exemple, les salamandres, les abeilles, tout cela en partenariat avec divers acteurs de la région qui partagent leur passion.

Dans le cadre des « Projets participatifs », le service jeunesse a offert aux jeunes bénévoles pour les remercier de leur engagement, une sortie à Estavayer-le-Lac au Centre nautique où ils ont pu profiter de faire du jet ski.

Monsieur Pavarini informe la commission que, suite à un vœu émis en 2014 pour une fresque murale aux Bains Payes, celle-ci sera inaugurée dans le courant 2017.

### **Ginkgo**

Des précisions nous sont fournies sur les stages STOMP. Ces derniers ont pour but de permettre aux jeunes qui sont sans activité de reprendre contact avec le monde du travail et de leur permettre de se « mettre sur les rails ». Toutefois, ce genre de projet ne marche que si les jeunes sont partenaires et motivés.

## **Secteur éducation**

### **Aides et subsides du secteur**

La diminution sur les demandes de subsides pour les prestations dentaires est justifiée par le fait qu'un excellent travail de prévention est réalisé. Les moyens mis à disposition par le Canton pour les personnes relevant des différentes aides sociales expliquent aussi cette diminution qui se retrouve par ailleurs dans l'augmentation de la facture sociale.

### **Ecoles à la montagne La Cheneau**

La Cheneau est à un taux d'occupation optimal pendant la période estivale entre les différentes activités telles que les « Colonies » et les « Camps ». La distinction entre ces deux offres s'explique : sous le terme « Camps » on entend camps sportifs.

Un commissaire demande une explication sur le terme « containers taxés ». Il nous est expliqué que dans ce genre d'infrastructures il est plus simple d'appliquer la taxe poids/passages que d'imposer l'utilisation de sacs taxés.

## **REVE**

La commission désire connaître la raison du refus de la demande d'affiliation formulée par une structure privée au sein du réseau REVE. Dès le moment où une structure privée souhaite juste obtenir l'aide financière du réseau, le refus se justifie.

## **Secteur Sport**

### **Piscine de Vevey-Corseaux Plage**

En ce qui concerne la piscine, la commission s'est réjouie de la réfection effectuée sur le fond mobile de cette dernière. Il nous est précisé également dans le rapport du service qu'une contribution financière à hauteur de CHF10'500.- a été versée par la Fondation « fonds du sport vaudois ».

Pour la sous-commission :

Isabel Jerbia et Annette Mayor, rapporteurs

## **5.10 Finance Gérances**

En préambule, le municipal M. E. Rivier nous rend attentifs au fait que la nouvelle législature a commen-cé le 1<sup>er</sup> juillet 2016. Au début de chaque nouvelle législature, le Conseil communal doit déterminer le plafond d'endettement de la commune.

### **5.10.1 Organisation de la direction :**

Avec la retraite toute proche du chef du Service des Finances, M. Altermath, est discutée l'option de séparer les 2 directions "Gérances" et "Finances". Pour rappel, la fusion de ces 2 directions a été décidée il y a environ une dizaine d'années.

### **5.10.2 Financé :**

Les activités du Service des Finances sont nombreuses :

- Gestion de la caisse communale
- Gestion de la trésorerie et des emprunts
- Tenue de la comptabilité générale et des comptabilités auxiliaires
- Budget et Comptes
- Planification financière
- Gestion du contentieux pour l'ensemble des factures émises par la commune
- Facturation de l'impôt foncier communal
- Secrétariat de la Commission des Finances

Etc. etc.

Gestion du contentieux :

Actuellement, il n'y a pas énormément de cas à traiter.

Planification financière :

En 2016, le Service des Finances a établi 10 préavis ; et rédigé 7 communications.

Activités particulières pour l'année 2016 :

Animations de Noël :

Un commissaire regrette qu'il y ait eu des produits "made in China" mis en vente lors des animations de Noël. Réponse de M. le municipal : pour 2016, nous avons prévu un autre projet. Mais suite au retrait des responsables, nous avons dû mettre sur pied un projet en très peu de temps.

Pour 2017 le projet intègre plus de produits locaux et fait allusion à nos traditions.

### **5.10.3 Gérances**

Les activités du Service des Gérances sont nombreuses :

- Assurer la gérance, avec la collaboration de trois régies immobilières sur place, de tous les immeubles et terrains appartenant au domaine privé de la commune
- Diriger le service de conciergerie des immeubles locatifs, des bâtiments administratifs et scolaires
- Gestion du domaine viticole et la cave des "Vignes de Vevey"
- Gestion du camping de La Pichette
- Gestion du portefeuille des assurances-choses de la commune
- Tenir à jour le cadastre administratif.

Etc. etc.

Camping de la Pichette :

Nous avons prévu des aménagements du camping de la Pichette. Ces aménagements seront effectués par le service de la DAI.

#### Les Vignes de Vevey :

En 2016, un nouveau vin a été créé sous le nom "Imagination". C'est un assemblage de plusieurs cépages. Mais ce n'est pas un assemblage des fonds de cuve ! Cet assemblage peut changer d'une année à l'autre.

Cette année, la commune a acheté 600 m2 de terrain, dont 317 m2 de vigne, Sous-Saint-Martin, au chemin de l'Espérance. C'est le seul vignoble vraiment sur le terrain de Vevey !

#### Conciergerie :

Un commissaire a constaté qu'une entreprise externe s'occupe des nettoyages du bâtiment du Conseil 8. Pourquoi pas une entreprise veveysanne ou de la région ? Réponse : Actuellement, la personne qui est engagée pour les nettoyages de ce bâtiment est en arrêt maladie prolongé. Et il n'y avait pas d'entreprise veveysanne ou de la région capable de prendre la relève pour ce travail dans un délai très court, et qui aurait pu offrir des prestations à un coût acceptable. De plus, lors d'une visite du bâtiment du Conseil 8, il est constaté par plusieurs commissaires que le nettoyage n'est pas fait correctement.

### **5.10.4 Etat et suivi des participations financières de la commune**

#### Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR)

Nous apprenons le projet de MVR de supprimer les arrêts Gilamont et Clies sur la ligne Vevey – Blonay (Les Pléiades). Les raisons sont la sécurité ; et aussi la loi pour les handicapés. Une nouvelle gare est prévue aux portes de Vevey pour remplacer ces 2 arrêts.

#### Holdigaz:

La Ville de Vevey détient plus de 10% des actions de Holdigaz. Notre Ville est représentée au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale des actionnaires de Holdigaz, ce qui lui permet d'obtenir des informations et de faire des propositions. Le municipal, M. Rivier, souligne que le groupe Holdigaz est très important pour Vevey. Un commissaire demande si la Ville peut intervenir pour orienter la diversification du groupe Holdigaz. Réponse : La Ville représente seulement 1 voix parmi d'autres, donc le poids de Vevey n'est pas très grand. Est-ce que la participation de Vevey au groupe Holdigaz est éthiquement correcte ? Il y a peut-être des sociétés qui ont des activités qui ne nous plaisent pas ? Qu'en est-il de Petrosvibis, du gaz de schiste ?

#### Montreux Vevey Tourisme (MVT)

Concernant les ressources humaines : suite au décès de sa responsable des finances, il y a eu un audit pour les finances, l'administration et les ressources humaines de MVT.

#### Le projet Enjoy Vevey :

Ce projet s'est terminé en septembre 2016. Après 6 mois d'existence, un bilan est prévu pour affiner la signalétique. A ce jour, il en ressort un problème de la signalétique pour les personnes en chaise roulante, car l'accessibilité et la visibilité sont mauvaises.

Le *Montreux Convention Bureau* souhaite s'approcher du *Lausanne Convention Bureau* pour une collaboration plus étroite. Les 2 *Convention Bureau* ont pour mission d'organiser des congrès dans notre région.

Pour la sous-commission :  
Dora Rentsch, rapporteur